

## LE RAPPEL GENERAL

Bulletin d'information officiel des arbitres et des commissaires  
de régates de la FFVoile



## LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE VOUS SOUHAITE **UNE BELLE ANNEE 2021 !**

En ce début d'année, j'ai tenu à vous adresser nos meilleurs vœux à vous et à vos proches pour 2021, en associant à ces bons vœux les membres de la Commission Centrale d'Arbitrage et ses deux permanentes.

2020 a été une année difficile pour tous, nos activités d'arbitrage ont été très réduites du fait de l'annulation d'un grand nombre d'épreuves.

C'est pourquoi nous avons considéré 2020 comme une « année blanche » cela ayant pour conséquence le report d'un an de tous les renouvellements de qualification d'arbitre.

2021 voit la mise en place de nos nouvelles règles de course à la voile.

Traditionnellement, la présentation de ces nouvelles règles se faisait en rassemblant les arbitres dans un même lieu, les conditions sanitaires rendent cela impossible.

Un espace dédié aux nouvelles règles sera ouvert ainsi qu'un forum permettant aux arbitres de poser leurs questions, nous y répondrons rapidement. De plus, 3 webinaires vont être

organisés.

La grande incertitude concernant la tenue des épreuves en 2021 nous a fait prendre du retard dans les désignations que vous attendez tous avec impatience, nous espérons vous les faire connaître le plus tôt possible afin que vous puissiez prendre vos dispositions et gérer vos disponibilités.

Je terminerai en vous renouvelant tous mes vœux les plus sincères pour une belle année 2021 en espérant vous retrouver toutes et tous en bonne santé dès que possible sur nos plans d'eau.

Georges PRIOL

Président de la Commission Centrale d'Arbitrage

## WEBINAIRES REGLES DE COURSE A LA VOILE 2021-2024 DU 15 AU 17 FEVRIER

Tous les 4 ans, la Commission Centrale d'Arbitrage organise un séminaire pour présenter les nouvelles règles de course aux arbitres. Cette année, situation sanitaire oblige, un nouveau format est mis en place avec des réunions par visioconférence sur des thématiques précises. Elles sont ouvertes à l'ensemble des arbitres ou bénévoles. Pour vous inscrire, rien de plus simple, il vous suffit de cliquer sur les liens suivants.

### *Le Programme :*

15 février - de 18h à 19h : Les définitions / Les règles fondamentales / Quand les bateaux se rencontrent / Pénalités et exonération / Les réclamations, réparations et instructions

Lien:

<https://attendeegotowebinar.com/register/6179638390784753164>

16 février - de 18h à 19h : Direction et organisation d'une course / Obligations en course / Equipement / Inscription / Classement

Lien:

<https://attendeegotowebinar.com/register/2772806010167398924>

17 février - de 18h à 19h : Match Racing / Course par équipe / Kiteboards / particularité Foiling

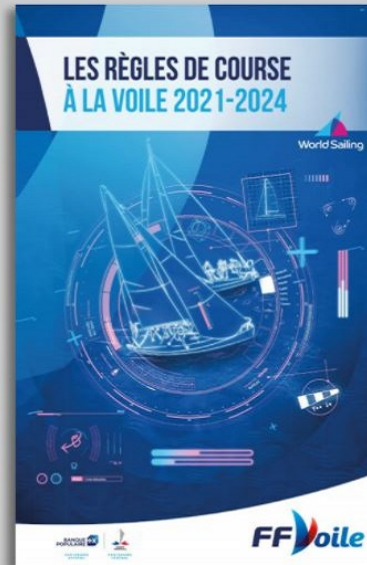
Lien:

<https://attendeegotowebinar.com/register/8404449592054715148>



EDITION DES  
NOUVELLES

## REGLES DE COURSE A LA VOILE



Dans les prochains jours, les livres des RCV 2021-2024 vont être expédiés individuellement à chaque arbitre de la Fédération, que vous soyez régional, national ou international, avec un fascicule reprenant les principales modifications et les explications correspondantes, préparé par Corinne Aulnette et Yves Leglise avec l'aide de Romain Gautier et Tom Grainger.

Vous pouvez également vous les procurer (édition française et bilingue) à partir de votre espace licencié.

[Cliquez ici pour accéder à votre espace licencié](#)



*Affluence sur les pontons du Vendée Globe*

*Par F. Denis*

## GESTION DES REMBOURSEMENTS FFV

Afin de permettre un traitement plus rapide, la procédure en vigueur concernant vos remboursements de frais adressés à la FFV est la suivante :

- Compléter le document BAP, disponible sur notre page arbitrage, avec toutes les informations demandées, nom et prénom, adresse et calcul de la somme totale des dépenses,
- Joindre les originaux des justificatifs,

- Envoyer les documents au siège de la FFV, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris,
- Envoyer par mail le PDF du BAP ainsi que les scan des pièces justificatives (si possibilité).

Nous vous rappelons que cette procédure est en adéquation avec l'article R123-174 du Code du Commerce :

« Tout enregistrement comptable précise l'origine, le contenu et l'imputation de chaque donnée ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appui. »

Toute demande de remboursement non conforme à cette procédure ne pourra aboutir et sera bloquée par notre service comptabilité dans l'attente d'une remise en conformité.

[En savoir plus...](#)



## LES DERNIERES PUBLICATIONS DE LA FFVOILE

[Relevé de décision du BE en date du 19 decembre 2020](#)

[Toutes les publications ici](#)

## LA VIDEO DU MOIS



Retrouvez toute l'actualité de la FFVoile sur



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

[Me désinscrire](#)

Envoyé à : [cecile.venuat@ffvoile.fr](mailto:cecile.venuat@ffvoile.fr)

[Se désabonner](#)

Fédération Française de Voile, 17 Rue Henri Bocquillon, 75015 Paris, France